

**ARRÊTÉ n° 2025-07 CDG PORTANT
LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE RÉDACTEUR
TERRITORIAL ET RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE
2^{ème} CLASSE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2025**

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 009-280900028-20251113-202507CDG-AR

La Présidente du Centre de Gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 523-1 et L 523-3 à L 523-6,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires applicables à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 4.-2°, 9 et 30,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux, notamment ses articles 7, 8, 27 et 28,

Vu la liste d'admission à l'examen professionnel des fonctionnaires de catégorie C, à effet du 6 octobre 2009,

Vu la liste d'admission à l'examen professionnel des secrétaires de mairie ouvert aux fonctionnaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à effet du 6 octobre 2009,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires,

Vu l'arrêté n° 2021-01 CDG portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de gestion de la FPT de l'Ariège,

Considérant que l'effectif de 100 fonctionnaires en position d'activité ou de détachement et 1 agent en CDI dans ce cadre d'emplois au sein de l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion arrêté au 31/12/2024, ouvre droit à 4 postes de Technicien territorial pour la promotion interne 2025, au titre de l'article 9 du décret n° 2010-329 du 22/03/2010,

Considérant la commission ad hoc constituée de représentants des collectivités et du personnel réunie le 13/11/2025,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de Rédacteur Territorial, au titre de la promotion interne 2025, est arrêtée comme suit :

- **SAURAT Corinne née le 23/07/1977**
- **RODRIGUEZ Karell née le 04/08/1982**
- **CAZENEUVE Marie-Thérèse née le 30/08/1963**
- **JORRO Catherine née le 09/03/1966**

Article 2 : Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, deux mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur Le Préfet,
- Tous les Centres de Gestion,
- Toutes les collectivités du Département.

Fait à FOIX le 13 novembre 2025
La Présidente,
Martine ESTEBAN

